



Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes en 2022. Le président Macron se fait réélire par une faible partie de l'électorat sur la base d'un front républicain et la promesse d'une nouvelle manière de diriger moins descendante. Nous sommes désormais en 2023. Malgré une opposition d'une ampleur historique, son gouvernement impose une contre-réforme des retraites qui se caractérise par un recul de l'âge du départ en retraite de deux ans et une accélération de la réforme Touraine augmentant à 43 annuités de cotisations la carrière de chaque travailleur.euse. Aucun argument sérieux ne vient justifier une telle attaque, qui s'inscrit dans une logique de disparition des conquits sociaux, du travail sur le capital. Les entreprises bénéficient toujours plus des cadeaux d'un pouvoir qui ne voit dans la progression du taux de profit que la seule voie à suivre. On pourrait regarder d'un œil goguenard si ce n'était pas effrayant le nouveau rapport du Conseil d'orientation des retraites qui met en évidence que ce n'est déjà pas suffisant.

Alors, certes, l'intersyndicale a indiqué la fin de la mobilisation pour le moment. On voit déjà les mines réjouies d'une macronie se gaussant d'un scalp social. Pourtant, si c'est une défaite, elle n'est pas pour le camp social qui a montré son unité et sa force. Cela se traduit en particulier par un renforcement inédit des organisations syndicales. Non, s'il y a une défaite, c'est bien pour la démocratie. Le message renvoyé largement à l'ensemble de la population est le suivant : nous voulons maintenir le taux de profit quoi qu'il en coûte. Nous sommes prêt.e.s à la violence d'état, nous sommes prêt.e.s car nous sommes les sachant.e.s et que vous n'êtes rien.

La vision idéologique du gouvernement ne porte pas seulement sur la dimension paramétrique à l'image des retraites et des salaires. Il s'agit aussi d'attaquer sur le fond le fonctionnement même du travail. L'équation est assez simple : la France est

opposée à l'allongement de la durée du travail car les travailleurs.euses ne veulent plus travailler plus longtemps. D'où la comparaison avec les autres pays sur la durée du temps de travail. A aucun moment, l'organisation et le sens du travail ne sont interrogés. A la suite des travaux de chercheur de l'IRES, on peut identifier trois grands axes sur le bien-être au travail :

- Le salaire (pas la prime ou l'indemnité), le salaire qui permet la cotisation sociale. La comparaison, par exemple pour les personnels de l'éducation, devient ici opérante avec les autres pays de l'U.E.
- Le sens que l'on donne à son travail.
- La reconnaissance que l'on peut avoir de sa hiérarchie ou de ses pairs. Rapidement, les collègues mettent en évidence les crispations qu'ils rencontrent avec leur hiérarchie. Pour les pairs, nous savons que les collègues trouvent dans leur collectif de travail un soutien dans les périodes difficiles. Qu'en sera-t-il après le pacte qui va faire exploser les collectifs de travail au nom d'un néo-management qui ne sait que créer de la souffrance ?

Savoir ce que l'on souhaite pour son travail dépasse largement une étude sur le bien être. Cela signifie interroger sur ce que l'on produit et non plus la simple réponse à une commande. Ce n'est pas la complexité ou l'apparente simplicité d'un travail qui en détermine son caractère positif pour un.e travailleur.euse. C'est le sens que l'on y met. Les collègues sont dans cette interrogation avec les multiples réformes que nous subissons, qui dénaturent nos métiers et nous éloignent de l'essentiel : l'émancipation des élèves dans toutes les acceptations du terme.

Le salaire parlons-en ! Plutôt qu'augmenter les salaires (et donc les revenus pour les retraites) par une augmentation du point d'indice, le gouvernement fait le choix de la prime et de la mise en place du pacte. Il s'agit de créer toujours plus de hiérarchie intermédiaire pour faire exploser les collectifs de travail pour répondre à la dégringolade de la rémunération des enseignant.e.s. Que dire du silence sur la rémunération des autres personnels de notre ministère ? La mise en place au pas de charge du PACTE est inacceptable. C'est une charge de travail insupportable pour les collègues qui accepteront. A moins que cela ne soit juste un moyen de masquer les carences insupportables de notre service public. On le sait de nombreux postes seront non pourvus à la rentrée ou dans les semaines suivantes : 1129 admis pour 1500 places au CRPE pour notre académie. Le PACTE pourra alors servir de poudre aux yeux pour les parents inquiets. Mais, on y revient : quel sens donné à son travail quand ce que l'on produit est insuffisant. Quelle qualité pédagogique donneront les collègues à leurs séances après avoir fait des dizaines d'heures de travail supplémentaire ? Ce n'est pas remettre en cause l'implication des collègues mais réaffirmer que la pédagogie n'est pas la seule affaire de chiffre. Du moins pas pour la CGT Educ'action.

Nous arrivons au sujet de la CAPD de ce matin. 59 collègues ont déposé un recours pour obtenir un octroi ou un renouvellement de temps partiel. Comment l'administration peut-elle parler de convenances personnelles lorsqu'il s'agit d'aider

un proche à domicile faute de ressources suffisantes pour trouver un Ehpad, lorsqu'il s'agit d'accompagner ses enfants car on est seul pour les élever, lorsqu'il s'agit d'accompagner un proche en situation de handicap ou lorsqu'il s'agit d'avoir du temps pour se soigner ? S'occuper convenablement de ses proches, permet d'avoir un équilibre nécessaire pour effectuer correctement son travail. Refuser ces 59 recours, enverra un très mauvais signal à la profession dans le département après les refus d'EXEAT, les refus de détachement et les refus d'accord d'autorisation d'absence pour des rendez-vous chez des spécialistes. Cela entraînera des arrêts de travail et des démissions. Nos collègues du Val d'Oise doivent être traités avec la même équité que les collègues des autres départements en région. C'est une question de respect et de bienveillance. Ils n'ont pas à payer et à subir les carences de l'Education nationale en Île de France. Il est temps de mettre en place un plan d'urgence pour notre département et cela passe par une vraie augmentation des salaires, le recrutement sous statut, le recrutement des listes complémentaires et l'application réelle du droit à la mobilité.

Nous souhaitons néanmoins conclure par l'inquiétude qui est la notre sur le devenir de notre service public d'éducation dans notre département. Participer à l'école de la confiance, cela signifierait que nous soyons persuadé.e.s que l'ensemble des personnels de l'éducation souhaite faire grandir notre service public d'éducation. Les différentes réformes et leur application zélée par l'administration que ce soit la transformation de la fonction publique, les réformes du lycée, le PACTE traduisent une volonté de démantèlement qui sert des intérêts de classe mais font aussi grandir le populisme, la réaction, les divisions. Les récentes instrumentalisation par notre ministre et ses collègues sont d'excellents dérivatifs au sujet brûlant qu'est l'Ecole. Elles sont néanmoins indignes pour un ministre qui avait, par le passé, brillé par la qualité de ses analyses historiques. Cela prouve, s'il était besoin, que l'asservissement à une carrière est l'ennemi de l'intelligence. Pour conclure, nous ferons donc nôtre la citation de Victor Hugo : « Mes amis, retenez ceci, il n'y a ni mauvaises herbes, ni mauvais hommes. Il n'y a que des mauvais cultivateurs. » C'est d'autant plus regrettable quand ces cultivateurs sont ministres ou président !

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD, je vous remercie pour votre écoute.